

# Communauté de communes Plaine Limagne

## Appel à résidence 2020

### Abécédaire

La communauté de communes Plaine Limagne propose à un auteur-illustrateur de poursuivre ses recherches personnelles en tissant des liens avec le territoire Plaine Limagne dans le cadre d'une résidence de 2 mois fractionnée en deux parties : du lundi 13 janvier au vendredi 07 février 2020 et du lundi 16 mars au vendredi 10 avril 2020.

#### Les objectifs de la résidence sont multiples:

- Favoriser la création artistique et apporter les conditions favorables à une rencontre de proximité entre l'artiste et la population.
- Faire vivre aux enfants de véritables rencontres avec l'auteur-illustrateur (présentation des manuscrits, des carnets, des planches originales...) ainsi que des ateliers de pratique d'écriture et d'illustration dans le cadre de la réalisation d'un Abécédaire.

C'est l'occasion pour l'artiste de faire œuvre d'une création originale s'inspirant des liens qu'il aura tissés avec le territoire Plaine Limagne. Ce projet fait partie d'une dynamique globale de développement du territoire à travers l'éducation artistique et culturelle, qui donne aux habitants des possibilités inédites d'ouverture sur le monde artistique et culturel.

Afin de permettre une familiarisation en profondeur avec le travail artistique, l'accent sera mis particulièrement sur la médiation, notamment sous la forme de rencontres et d'ateliers avec l'artiste.

En concertation avec la Communauté de communes Plaine Limagne et les services de l'éducation nationale, des actions culturelles seront développées avec des classes des écoles et des collèges, des groupes d'enfants des accueils de loisirs, des lecteurs de la médiathèque intercommunale, les habitants à travers des actions ponctuelles.

Page 2: Présentation de la Communauté de communes Plaine Limagne

Page 3 et 4 : La résidence

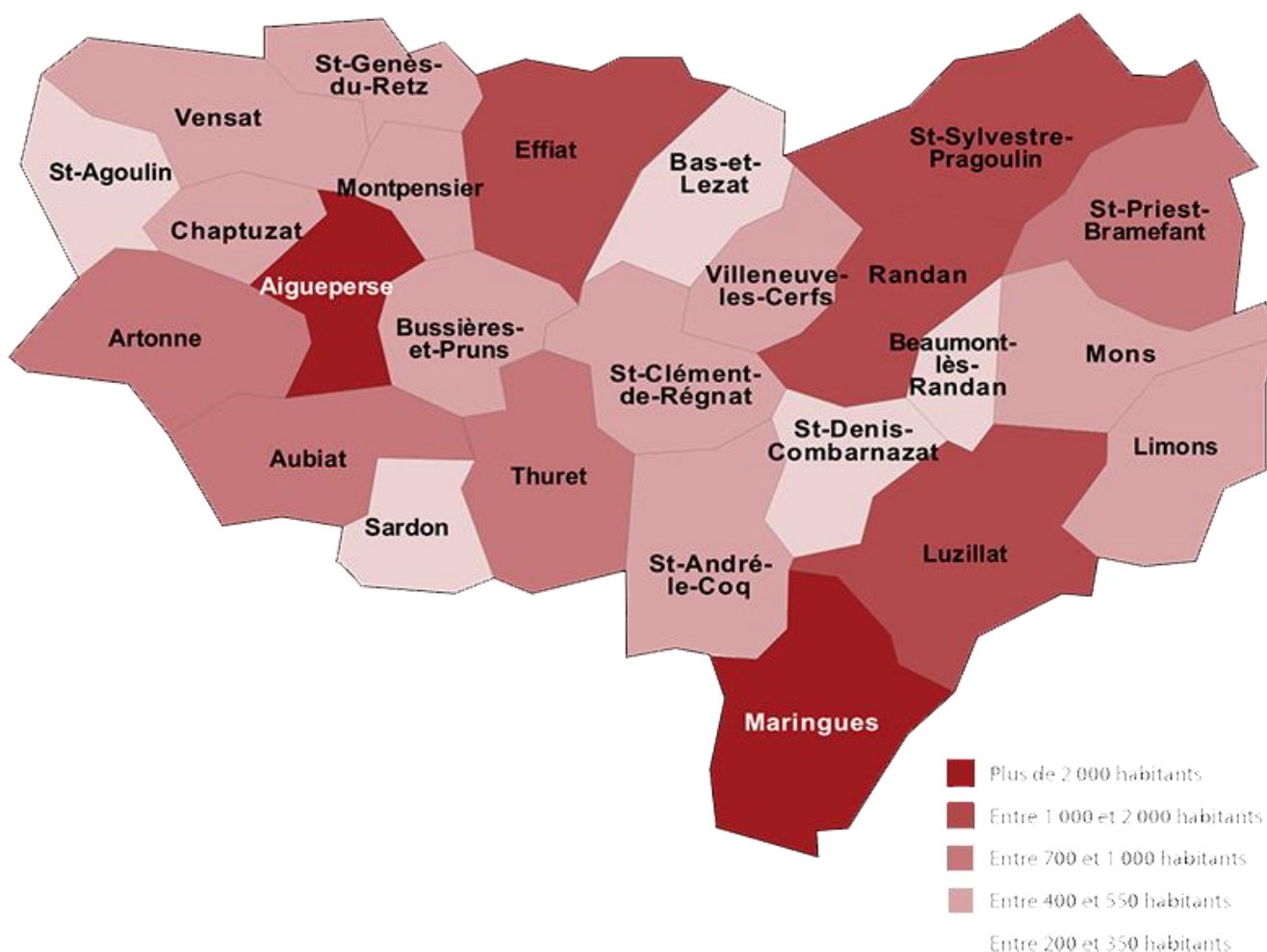
Page 5 et 6 : Dossier de candidature

Page 7 et 8: Présentation du patrimoine local

## ➤ Présentation de la Communauté de communes Plaine Limagne

La communauté de communes Plaine Limagne est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes : Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne. Elle compte 21 194 habitants pour une densité moyenne de 59.80 habitants/km et regroupe 25 communes. Trois bourgs centres principaux maillent le territoire : Aigueperse, Maringues et Randan.

Située au nord du département du Puy-de-Dôme (63), le territoire de la Communauté de communes est un espace rural situé à l'interface de l'urbain entre Clermont-Ferrand et Vichy.



Voir en annexe 1 la présentation du patrimoine local et la liste des édifices protégés sur le territoire Plaine Limagne.

## ➤ La résidence

### Modalités de la résidence :

- Durée : 2 fois 1 mois
- Périodes : du lundi 13 janvier au vendredi 07 février 2020 et du lundi 16 mars au vendredi 10 avril 2020 + 2 journées de rencontres (début octobre 2019)
- Mise à disposition de l'atelier et hébergement chez l'habitant.
- Les artistes sont tenus d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Accompagnement par la conseillère pédagogique Inspection Riom Limagne et la chargée de développement culturel CC Plaine Limagne.
- Allocation de résidence : 2000 € par période (soit 4000€ au total)
- Prise en charge des frais de déplacement du domicile au lieu de résidence et aussi des déplacements lors des interventions dans la limite de l'enveloppe attribuée.
- Les frais de restauration seront pris en charge par les écoles pour les interventions scolaires et par la Communauté de communes pour les autres temps de médiation dans la limite de 15€ par repas. Les autres frais de restauration seront à la charge de l'hôte qui assure l'hébergement.

### Déroulement de la résidence :

- 50% de création / 50% de médiation
- Actions de médiation en direction des scolaires (18 classes maternelles, élémentaires et des classes du collège à raison de 3 rencontres par jour), des accueils de loisirs et du tout public : dans la limite de 50 % du temps de résidence.
- Un projet de restitution finale présentant le travail de l'artiste en résidence.

### Calendrier

- Dépôt des dossiers au plus tard le 27 mai 2019
- Etude des dossiers par le comité de sélection le 06 juin 2019

### Cadre juridique

Une convention de résidence spécifiera les engagements de la Communauté de communes Plaine Limagne et de l'artiste accueilli.

### Les conditions de diffusion d'informations

L'auteur accepte que des informations le concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par la Communauté de communes Plaine Limagne et les différents partenaires.

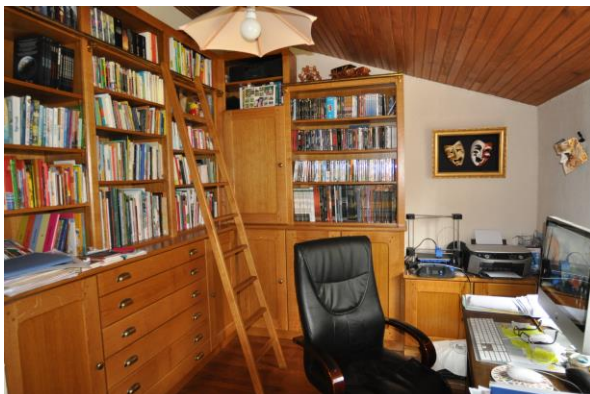
## Critères de sélection

- Etre auteur-illustrateur jeunesse.
- Justifier d'ouvrages publiés à compte d'éditeur.
- Posséder une ou plusieurs expérience(s) significative(s) en médiation culturelle auprès du jeune public.
- L'artiste sera sélectionné sur dossier en fonction de l'originalité de son projet en lien avec la thématique de l'Abécédaire et de la double dimension artistique et de médiation.

## Lieu de résidence:

Hébergement chez l'habitant sur le territoire concerné, à Saint Denis Combarnazat.

Description : une chambre de 18m<sup>2</sup>, une salle de bains à usage privé (à l'étage), une pièce disponible pour l'atelier de création (au RDC) donnant sur la véranda avec vue sur le parc arboré. Des espaces communs de vie : cuisine, salon, véranda, parc.



## ➤ Dossier de candidature

Peuvent faire acte de candidature tout auteur-illustrateur résidant en France ou à l'Étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création. Le candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action que représente la résidence de création artistique.

L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.

La possession d'une voiture et du permis B sont indispensables pour pouvoir postuler à la résidence.

La candidature devra comporter :

- La fiche de renseignements administratifs dûment remplie
- Une lettre de motivation et d'intention du projet en lien avec la thématique de l'Abécédaire (deux pages maximum) précisant si l'artiste a déjà bénéficié d'une résidence.
- Un CV complet.
- Un dossier présentant ses références culturelles et professionnelles.
- Une bibliographie à jour et un des livres édités
- Une présentation des actions de médiation envisagées en lien avec la thématique de l'ABECEDAIRE. en direction des publics.
- Attestation du statut de l'artiste (affiliation à la maison des artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales...).
- Précision concernant le permis de conduire.
- Attestation du statut de l'artiste (affiliation à la maison des artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales...).



Renseignements administratifs

NOM: .....

Prénom: .....

Date et lieu de naissance: .....

Adresse actuelle : .....

N° de tél. fixe: .....et n° de Tél. portable: .....

Mail: .....

Site personnel ou blog présentant le travail artistique:

.....

Permis de conduire : OUI Véhicule personnel : OUI

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection (auquel participeront les partenaires institutionnels, des agents de la Communauté de Communes, des élus en charge de la culture et des personnes ressources issues du territoire) qui veillera à la qualité de la proposition artistique.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidature, vous pouvez contacter l'agent de développement culturel : [culture@plainelimagne.fr](mailto:culture@plainelimagne.fr) - 04 73 86 89 80

Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le 27 mai 2019:

Par courrier :

Communauté de communes Plaine Limagne, 158 grande rue - BP 23, 63260 Aigueperse

Par mail :

[contact@plainelimagne.fr](mailto:contact@plainelimagne.fr)

Renseignements :

[culture@plainelimagne.fr](mailto:culture@plainelimagne.fr) - 04 73 86 89 80



## Annexe 1 : Présentation du patrimoine local.

Ce territoire localisé entre la faille de la Limagne et l'Allier présente un paysage différencié avec ses plaines et ses coteaux surplombés par son plus haut sommet, la butte de Montpensier.

Les grandes plaines céréalières, l'élevage bovin, la culture de la noix, les tanneries, le chanvre font partie du patrimoine économique et rural commun. Le marché de Maringues encore très conséquent a toujours été un haut lieu du commerce sur ce territoire.

Concernant le patrimoine bâti, on retrouve partout en Plaine Limagne des moulins, des puits, des lavoirs, des fontaines. En effet, le patrimoine de l'eau est important. Le ruisseau le Buron est d'ailleurs commun aux trois anciennes communautés de communes.

Les pigeonniers qui fournissaient la colombine pour la vigne et le chanvre sont très nombreux et présents. Les différences sont surtout liées aux matériaux de construction qui étaient à proximité. Dans les communes avec peu de pierres, les murs étaient construits en Pizet (pierre et mélange de terre et de chaux), comme les colombiers de Villeneuve les Cerfs, construction à colombage avec le bois de la forêt à proximité. Celui du Domaine de Mons à Artonne a été construit avec la pierre locale mais aussi la pierre de Volvic, utilisée par les propriétaires fortunés.

Le patrimoine bâti très lié au patrimoine historique a toutefois des particularités, en témoignent les briqueteries d'Adelaïde d'Orléans Maîtresse du Domaine Royal de Randan.

Les nombreux châteaux et églises romanes constituent un atout touristique majeur de la Communauté de communes Plaine Limagne.

Annexe 1: Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques

Eglise Notre-Dame	Aigueperse
Hôtel de Marillac	Aigueperse, 154 Grande Rue
Hôtel de Ville	Aigueperse
Maison Gauthier	Aigueperse, 140 Grande Rue
Maison	Aigueperse, 1 place Saint-Joseph
Saint Chapelle	Aigueperse
Eglise Saint-Martin	Artonne
Fontaine	Artonne (sous la place)
Fontaine de Montjoli	Artonne
Château de la Roche	Chaptuzat
Eglise Saint-Pierre	Chaptuzat
Château d'Effiat	Effiat
Château de Denone	Effiat
Eglise Saint-Blaise	Effiat
Hospice	Effiat
Eglise Saint-Etienne	Luzillat
Eglise Saint-Etienne	Maringues, Grande rue
Hôtel des Ducs de Bouillon	Maringues
Hôtel Grimardias	Maringues, 10 rue Beudet-Lafarge
Maison	Maringues, rue de Bouillon
Tanneries	Maringues
Château de Périgères	Mons
Maison de la Presles	Mons
Eglise Notre-Dame-de-Septembre	Montpensier
Domaine Royal	Randan
Eglise de Jussat	Randan
Château de Pagnant	Saint-André-le-Coq
Eglise Saint-André	Saint-André-le-Coq
Maison de Ville Monteix	Saint-Denis-Combamazat
Eglise de Barnazat	Saint-Denis-Combamazat
Eglise Saint-Domin	Saint-Denis-Combamazat
Eglise Saint-Martin	Thuret
Chapelle d'Andelot	Vensat
Château de Villemont	Vensat
Pigeonnier de Barlaude	Villeneuve-Les-Cerfs